

22 JUIN 2015

Aperçu des exigences canadiennes en matière de préavis de fusion

Auteurs : [Mark Katz](#) et [Jim Dinning](#)

La présente note de pratique donne un aperçu des exigences en matière de préavis qui s'appliquent à certains regroupements d'entreprises, notamment les fusions et acquisitions, en vertu de la partie IX de la *Loi sur la concurrence*. On y considère d'abord les types de transactions qui doivent faire l'objet d'un préavis ainsi que les seuils applicables. La note présente ensuite sommairement la procédure relative au dépôt d'un préavis de fusion auprès du commissaire de la concurrence.

[Télécharger cet article.](#) **(Disponible en anglais seulement)**

Personnes-ressources : [Mark Katz](#) et [Jim Dinning](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.